

MÉMOIRE

du

Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (C.C.S.N.E.)

sur

"La gestion de l'eau au Québec"

présenté à

la Commission d'enquête

du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

présidée par M. André Beauchamp

25-26 octobre 1999

PRÉSENTATION

Le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie (CSN) compte 110 syndicats et plus de 13 000 membres sur le territoire de l'Estrie.

Nous sommes présents sur tout le territoire et dans un grand nombre de secteurs tel que l'hôtellerie, les caisses populaires, les pâtes et papiers, l'enseignement collégial, les commissions scolaires, les hôpitaux, les CLSC, la construction, la métallurgie, les garderies, etc. Notre organisme est régi par le congrès qui se réunit aux trois ans pour décider des priorités et élire ses représentantes et représentants. Entre les congrès, les assemblées générales et le comité exécutif du Conseil voient à la réalisation du plan de travail.

L'EXÉCUTIF DU CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'ESTRIE:

Janvier Cliche, président

Chantal Paradis, 1ère vice-présidente

Yves Viens, 2e vice-président

Marcel St-Onge, trésorier

Jean Lacharité, secrétaire-général

INTRODUCTION

Le Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie est heureux de l'opportunité qui lui est offerte de présenter sa position dans le cadre de la deuxième partie des audiences publiques sur la gestion de l'eau au Québec.

Le Conseil central considère que ces audiences revêtent une importance majeure dans le contexte de la mondialisation et de tous les débats qui ont cours relativement au développement durable.

Depuis plusieurs mois, bon nombre de spécialistes, de représentants de compagnies, d'organismes gouvernementaux ou d'élus municipaux ont exprimé leurs opinions autant sur la privatisation de la gestion de l'eau, l'exploitation des nappes phréatiques que l'exportation de l'eau en vrac et de la gestion par bassins versants. Cette situation n'est pas le fruit du hasard quand on connaît l'importance grandissante de cette richesse naturelle au moment où la population mondiale devrait atteindre 6 milliards d'individus avant la fin du présent millénaire. Le Québec a le devoir de préserver le mieux possible cette richesse pour lui-même d'abord mais aussi, en raison de son énorme potentiel, pour d'autres peuples qui seraient dans le besoin. Il est donc important d'intervenir publiquement sur la gestion globale de l'eau pour être en mesure de faire les bons choix basés sur nos valeurs de justice, d'équité et de solidarité en respectant les grands objectifs du développement durable à savoir:

- le maintien de l'intégrité de l'environnement;
- l'amélioration ou le maintien de l'équité sociale et économique;
- le maintien de l'efficacité économique.

Les principes de base qui nous guident

Les membres que nous représentons sont à double titre concernés par la gestion de l'eau au Québec: comme travailleuses et travailleurs ainsi que comme citoyennes et citoyens. Le 20e Congrès du Conseil central tenu à l'automne 1998 avait pour thème "Aux portes de l'an 2000: solidarité, emploi et justice sociale."

Deux résolutions fondamentales en matière environnementale ont été adoptées lors de ce Congrès:

"Que le Conseil central continue à promouvoir des politiques économiques de développement durable et qu'il s'associe aux organismes régionaux qui revendiquent ce type de politiques."

"Que les politiques économiques de développement durable fassent en sorte que la croissance économique, en créant de l'emploi, ne détruise pas l'environnement et n'exploite pas les communautés."

Les principes directeurs et les recommandations du présent mémoire sont basés sur ces décisions du Congrès du Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie.

L'eau: un bien collectif et public

Compte tenu de l'abondance des eaux au Québec, notamment dans la région 05, l'Estrie, certains sont tentés de considérer cette ressource (l'or blanc) en tant que marchandise qui pourrait générer des profits pour l'entreprise privée, sans affecter l'approvisionnement des citoyens et citoyennes.

Le CCSNE s'oppose catégoriquement à cette vision parce qu'il considère que l'eau est, par ses caractéristiques, par ses fonctions et par son utilité, une ressource fondamentalement différente de l'amiante, de la bauxite, du pétrole, etc.

L'eau possède en effet tous les attributs d'un bien patrimonial commun, collectif, public et essentiel à toutes et tous parce que cette ressource:

Ø est très largement consommée et ce, pour combler des besoins essentiels tels que l'hydratation des individus et l'hygiène;

Ø est utilisée par toutes et tous;

Ø rend un service public de base à toutes et tous;

Ø doit être accessible à toutes et tous;

Ø doit servir, dans un État démocratique, à combler les besoins de base de toutes et tous, sans égard au niveau du revenu.

Lorsqu'un bien sert à combler un besoin universel, nous croyons qu'une société démocratique qui vise des objectifs de justice, d'équité et de solidarité sociales doive considérer ce bien comme public et non pas comme une marchandise.

Recommandation 1

Nous recommandons que dans le cadre de sa politique sur la gestion de l'eau au Québec, le Gouvernement du Québec affirme par législation que l'eau est un bien public, commun et patrimonial.

Une telle affirmation législative doit également être porteuse d'autres articles juridictionnels, notamment en matière de gestion des infrastructures, de tarification et de commerce international, si l'on veut élaborer une politique cohérente.

Les infrastructures et leur gestion

À partir du moment où l'on admet que l'eau est un bien collectif et public, il nous semble aller de soi que le contrôle de sa qualité et ses infrastructures doivent demeurer publics. À cet effet, "l'ingénieur Antoine Laporte, chef des opérations du service des eaux de Repentigny estimait qu'en aucun temps, l'expérience de la privatisation n'a permis de démontrer que les objectifs de qualité qui sont imposés par la réglementation ont été mieux atteints par le privé que par l'exploitant public."À

Le simple fait que le coût des investissements en infrastructures reliées à l'eau ait été assumé en très grande partie par la population devrait nous indiquer que des initiatives de privatisation de ces infrastructures équivaudraient à frauder la population.

"De plus, une étude sur la privatisation de l'eau au Québec réalisée par la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM montre que sur les 390 stations d'épuration d'eau du Québec, 84 (21,5%) avaient été confiées au secteur privé et que, parmi ces situations de privatisation de la gestion, 77% étaient des filiales des trois grandes sociétés françaises de l'eau: La Lyonnaise des Eaux, Saur-Bouygues et la Générale des Eaux.

Or, les expériences effectuées dans d'autres pays tel la France et l'Angleterre sont inquiétantes. En plus de la perte d'emploi (environ 8%), l'augmentation des prix à la consommation a été considérable. Pour Paris seulement l'augmentation du prix de l'eau a été de 154% depuis 1984 alors que l'inflation n'a été que de 54% pour la même période."À

Recommandation 2

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec légifère pour assurer le caractère public des infrastructures municipales de distribution et de traitement de l'eau.

Recommandation 3

Nous recommandons que le gouvernement mette fin, par voie législative, à tous projets (passés, présents ou futurs) de privatisation de la gestion des infrastructures municipales de distribution et de traitement de l'eau et qu'il en confirme le caractère public.

La tarification

Afin de diminuer la consommation d'eau potable, certains privilégient l'installation de compteurs d'eau dans les résidences et l'instauration d'une tarification selon le niveau de consommation. Or, des études réalisées par l'Office de l'eau en Angleterre démontrent qu'une telle mesure est inéquitable parce qu'elle affecte directement les ménages à faibles revenus. En effet, 8.3% des ménages britanniques affirment avoir des difficultés à acquitter leurs factures d'eau et plusieurs, parmi les familles pauvres, admettent avoir réduit le nombre de bains et de douches de 50%.

Ces expériences démontrent que la tarification entache sérieusement le caractère universel de la nécessaire accessibilité à l'eau.

Recommandation 4

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec légifère contre la mise en place de compteurs d'eau dans les résidences et les institutions publiques et oblige les municipalités qui y ont déjà procédé à cesser cette pratique.

Le commerce international et l'eau

Plusieurs tenants du libre échange voudraient bien avoir la possibilité d'exporter l'eau. La question est de savoir si un gouvernement peut imposer des restrictions à l'exportation de l'eau ou encore exiger des redevances ou une

taxe à l'exportation. Cette question doit être examinée à la lumière des dispositions de l'ALÉNA.

"L'eau est incluse dans l'ALÉNA dans la liste des produits affectés par la libéralisation douanière et ce, contrairement à certains autres biens naturels qui sont explicitement exclus de l'accord (ex. tronçons de bois non sciés). "Â

ð Si l'eau est dans un contenant, elle est considérée comme un produit libéralisé, en vertu de l'ALÉNA. Une question reste sans réponse à ce moment-ci: Les bateaux-citernes sont-ils des contenants?

Il s'avère que si le gouvernement voulait imposer des restrictions à l'exportation de l'eau, quelles qu'elles soient, elles devraient également s'appliquer aux entreprises locales. Dans son édition du 23 juin 1999, La Presse titrait: "ALÉNA: les lois environnementales prises d'assaut par de grandes entreprises étrangères." Sept poursuites en vertu des règles environnementales adoptées par les gouvernements signataires de l'Accord ont été déposées par des entreprises. Leurs réclamations en dédommagements totalisent 1.5 milliard US.

Il faut absolument éviter que la protection de l'eau puisse être contestée par l'entreprise privée. C'est pourquoi il est impératif que le Gouvernement du Québec évalue la mise en place de mécanismes prévoyant la nationalisation de l'eau comme ressource, tant au niveau de son exploitation que de son embouteillage et de sa distribution.

Recommandation 5

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec évalue la mise en place de mécanismes prévoyant la nationalisation de l'eau comme ressource, tant au niveau de son exploitation que de son embouteillage et de sa distribution.

Agences de bassins versants

Dans une politique nationale de l'eau, la formation d'agences de bassins nous semble adéquate en autant qu'elles permettent de protéger les ressources en eau du Québec, de lutter contre la pollution et de prendre en compte l'ensemble des usagers d'un territoire donné.

Le rôle de ces agences de bassins pourrait être multiple. D'abord, un rôle de premier plan pour créer une réelle concertation entre tous les intervenants. En plus de permettre une meilleure coordination de la politique nationale de l'eau, elles viendraient en soutien aux différents usagers (citoyens, agriculteurs, entreprises, institutions, etc.). Elles auraient comme principales tâches de décrire l'état des cours d'eau et de répertorier leurs usages, d'établir les schémas directeurs d'interventions en concertation avec les usagers, de participer à la recherche et au développement, d'assister et conseiller les usagers et les municipalités dans la gestion de leurs équipements, ainsi que de faire la promotion de la protection de l'environnement.

Chaque agence aurait à sa tête un conseil d'administration constitué de manière réaliste et fonctionnelle. Il nous apparaît essentiel que les membres de ces conseils d'administration soient imputables devant la population, ce qui implique qu'ils soient élus, d'une manière ou d'une autre. Par ailleurs, le processus interactif entre la population, les usagers et les gouvernements semble le plus prometteur pour parvenir à une saine gestion de l'eau au Québec. Pour consolider ce processus, il faudrait que les différents conseils d'administration soient tenus de déposer en consultation publique leur plan d'action pour chacun des bassins versants.

Considérant que le territoire forestier de la région de l'Estrie représente 76% du territoire dont 91% en forêt privée et que l'accroissement de certaines pratiques de déboisement et la mise à nu des sols de la part des 10,000 producteurs forestiers en territoire privé ont un impact direct sur l'érosion des sols et des rives et par conséquent sur la qualité des cours d'eau;

Considérant que le territoire agricole incluant les boisés représente 32% du territoire de l'Estrie réparti sur 3143 fermes avec un cheptel de 203,000 volailles, 149,000 bovins et 161,000 porcs dont la pollution reliée à des rejets de purin, herbicides, insecticides, fongicides et d'engrais chimiques et que cela a des impacts sur les eaux souterraines et de surface;

Considérant que la région de l'Estrie compte 5 établissements du secteur des pâtes et papiers qui ont les volumes de rejet les plus importants et sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau.

Recommandation 6

Nous recommandons spécifiquement la mise sur pied d'une agence pour le bassin versant de la rivière St-François de même que la mise sur pied d'agences de bassins versants en relation avec les plus importants cours d'eau intérieurs du Québec.

Création d'une société québécoise des eaux

Afin de fonctionner harmonieusement, toutes les sociétés ont besoin d'eau pour répondre aux besoins de la population et des entreprises, aussi bien que pour satisfaire les besoins du secteur agricole. Selon la rareté ou l'abondance de l'eau ainsi que la proximité ou l'éloignement des sources d'approvisionnement, chaque État doit composer avec son environnement et mettre en place des modèles de gestion adaptés à sa situation et à ses besoins. Historiquement, le concept de gestion de l'eau visait d'abord à prendre en considération le volume d'eau disponible. Le gestionnaire était un exploitant qui s'assurait que les usagers aient accès à la ressource en tout temps et en quantité suffisante.

Avec la croissance démographique et des activités qui y sont rattachées, la contamination s'est intensifiée et la capacité de récupération naturelle des cours d'eau a diminué. La gestion de l'eau est devenue de plus en plus complexe, alors même que le développement durable s'est imposé comme une valeur sociale. Pour assurer une protection appropriée de la ressource eau, les États ont choisi des chemins différents, lesquels reflètent non seulement les conditions particulières de la ressource, mais également l'histoire, la culture et l'organisation politique et juridique de chacun d'entre eux. Pour gérer une politique nationale cohérente de l'eau, basée sur la concertation, il faudrait que le Québec se dote d'un organisme indépendant capable d'orchestrer cette politique et de créer les liens entre les intervenants des différentes agences de bassins versants.

Recommandation 7

Nous recommandons la création d'une Société québécoise des eaux qui aurait pour mandat de voir à la coordination de la politique nationale de l'eau, d'assurer une concertation entre les différents intervenants et de fournir un support administratif, financier et technique.

CONCLUSION

Comme on peut le constater, la gestion de l'eau sur le territoire québécois est beaucoup trop importante et vaste pour que seul l'aspect économique de la ressource soit pris en compte. Le développement durable doit être la base de la gestion de la ressource en eau au Québec afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent également connaître les plaisirs qu'elle procure. Ceux qui prétendent que l'eau n'est qu'une vulgaire marchandise à prendre et à vendre ne devraient jamais oublier que nous avons construit un pays le long des cours d'eau.

- Bisson B., "Un mythe taillé en pièces", *Le Presse*, 18/06/99

- CSN, Document d'orientation sur la gestion de l'eau au Québec, Conseil confédéral de la CSN, 11-12 déc. 1997

À Ibidem, p.6

Recommandation 1

Nous recommandons que, dans le cadre de sa politique sur la gestion de l'eau au Québec, le Gouvernement du Québec affirme par législation que l'eau est un bien public, commun et patrimonial.

Recommandation 2

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec légifère pour assurer le caractère public des infrastructures municipales de distribution et de traitement de l'eau.

Recommandation 3

Nous recommandons que le gouvernement mette fin, par voie législative, à tous projets (passés, présents ou futurs) de privatisation de la gestion des infrastructures municipales de distribution et de traitement de l'eau et qu'il en confirme le caractère public.

Recommandation 4

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec légifère contre la mise en place de compteurs d'eau dans les résidences et les institutions publiques et oblige les municipalités qui y ont déjà procédé à cesser cette pratique.

Recommandation 5

Nous recommandons que le Gouvernement du Québec évalue la mise en place de mécanismes prévoyant la nationalisation de l'eau comme ressource, tant au niveau de son exploitation que de son embouteillage et de sa distribution.

Recommandation 6

Nous recommandons la mise sur pied d'agences de bassins versants en relation avec les plus importants cours d'eau intérieurs du Québec.

Recommandation 7

Nous recommandons la création d'une société québécoise des eaux qui aurait pour mandat de voir à la coordination de la politique nationale de l'eau, d'assurer une concertation entre les différents intervenants et de fournir un support administratif, financier et technique.